tentant la nomination d'une commission annuelle du travail et de la prévoyance ; 2° la proposition de M. de M. Félix Martin sur les caisses de retraite et de secours des ouvriers de l'industrie ; 3° la proposition de M. Isaac sur le régime judiciaire des colonies ; la proposition de M. Isaac sur le recrutement des troupes de la marine et l'organisation des services militaires aux colonies.

Le renvoi de cette proposition à la commission de l'armée est prononcé sur la demande de M. de Freycinet.

Les sous-officiers rengagés

Le Sénat adopte le projet de loi relatif au mode de nomination aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés par la loi du 18 mars 1889, et décide qu'il passera à une deuxième délibération.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président de la République à Nanterre et à Courbevoie

Paris, 17 juin. — Le président de la République, accompagné du ministre de l'intérieur, du général Hagron et d'un officier de sa maison militaire, s'est rendu cet après-midi à Nanterre, pour visiter la maison départementale.

Après avoir fait visiter l'établissement au président de la République, M. Dubois, président du Conseil général de la Seine, le remercie de sa visite qui est de nature à encourager donné aux plus puissants et aux plus hauts placés dans l'échelle sociale, de considérer les plus humbles et les plus faibles comme dignes de sollicitude et de respect, et à tous les citoyens de ne se désintéresser jamais de la souffrance des autres. »

Après la visite, M. Félix Faure est parti pour visiter la caserne de Courbevoie.

A sa sortie de la caserne où sa visite a duré une grosse demi-heure, le Président est acclamé par la foule.

Le Président de la République est rentré à l'Elysée à 6 heures 3/4.

LA BOMBE
de la Place de la Concorde

Paris, 17 juin. — M. Girard, directeur du laboratoire municipal, a commencé l'examen des quelques débris retrouvés sur place après l'explosion.

L'examen est rendu difficile par la petite quantité de débris recueillis.

A la Préfecture de police on pense être cette fois en face d'un véritable attentat anarchiste à les procédés employés pour placer la bombe, sa composition présumée semblant, d'après le commencement de l'enquête, le prouver.

Une piste à l'heure actuelle semble être prise au sérieux et suivie par les brigades de recherches ; un signalement donné par plusieurs personnes dont les dépositions concordent exactement, a mis sur cette piste.

Depuis hier la statue de Strasbourg contre laquelle a été déposée la bombe est gardée et surveillée par cinq agents placés sous les ordres d'un brigadier.

Leur service consiste à empêcher les curieux d'approcher du lieu de l'explosion et de s'attrouver.

Cet attentat semble d'ailleurs peu passionner la curiosité des parisiens. Les curieux font complètement défaut et c'est à peine si on remarque la présence de quelques gamins qui cherchent autour de la statue des débris de bombe.

Paris, 17 juin. — *L'Agence Havas* publie la note suivante :

« Une dépêche datée de Saint-Pétersbourg et émanant de l'*Agence officielle russe*, que nous avons reçue cet matin à l'Agence de notre mise sous presse, annonce que M. Crozier directeur, et Mollard, chef adjoint du protocole, sont arrivés bien, dans la ville de Russie. » Au sujet de son origine et de son caractère, nous n'avons pas cru devoir, au premier moment, retenir ou modifier ce télégramme ; nous devons toutefois faire remarquer qu'il renferme une erreur matérielle puisque MM. Crozier et Mollard sont en ce moment à Paris.

De même dépêche de l'*Agence officielle russe* transmise à l'*Agence Havas*, ajoutait les renseignements suivants : « L'arrivée de ces personnages va permettre de régler définitivement le programme du séjour que fera en Russie le Président de la République française. Le nombre de jours que le président passera en Russie n'est pas encore fixé, non plus que l'ordre des solennités.

« Toutes les informations publiées à ce sujet sont basées sur de simples suppositions. La visite du président à Moscou n'est pas encore décidée ; tout ce qu'on sait, c'est qu'outre les réceptions officielles et le spectacle de gala, qui aura lieu à la cour à l'occasion de l'arrivée de M. Félix Faure, il y aura des banquets offerts par la colonie française et la municipalité de Saint-Pétersbourg, un dîner donné par la noblesse, une réception solennelle à Czarkoé-Selo, un repas offert par le grand-duc Wladimir aux officiers militaires à Krasnoé-Selo, mais tout cela n'est qu'indiqué. Le programme officiel sera fixé la semaine prochaine. »

RIXES GRAVES
entre ouvriers français et italiens

Marseille, 17 juin. — Une dépêche de Saint-Louis-du-Rhône signale que des bagarres se sont produites, hier après-midi, entre italiens et français, à Barcarin, à l'usine Salvay. Deux français auraient été tués. L'effervescence est très grande.

Arles, 17 juin. — Depuis quelques jours, une agitation régnait parmi les ouvriers de l'usine Solvay de salin Girault. Les Français trouvaient que l'élément italien était trop nombreux. Une délégation se rendit auprès du directeur de l'usine qui lui promit de renvoyer les ouvriers étrangers au fur et à mesure que des ouvriers français se présentaient.

Cette décision irritia profondément les ouvriers italiens. L'un d'eux, rencontrant un Français nommé Caumont, lui porta, sans provocation, trois coups de couteau.

Cette nouvelle, aussitôt connue, mit le feu aux poudres. Les ouvriers français se réunirent et se portèrent, massés, au-devant des Italiens qui essayèrent de résister, puis prirent la fuite dans la basse Camargue.

Le sous-préfet d'Arles s'est rendu dans la soirée au salin de Giraud. Aujourd'hui quatre brigades de gendarmerie se sont rendues de matin à l'usine Solvay pour assurer l'ordre.

Ce matin le travail s'est repris et aucun incident ne s'est produit. Les esprits paraissent s'être calmés.

Suicide d'un petit garçon de treize ans

Paris, 17 juin. — Le jeune Julie Rousselle, âgé de treize ans, demeurant avec ses parents, 12, impasse Charlet, à Saint-Maur-les-Fossés, s'est suicidé hier matin, dans des circonstances vraiment dramatiques.

Hier matin, M. Rousselle, partant à Paris, ordonna à son fils de faire en son absence un certain travail, qu'il ne trouva pas exécuté à son retour. Il le gronda et lui dit : « Va-t-en ! Je ne veux plus te voir. »

L'enfant ne se fit pas répéter deux fois cet ordre et monta à l'étage supérieur.

M. Rousselle, qui croyait que Julien redescendrait bientôt pour lui demander pardon et se mettre à table, voyant son absence se prolonger envoya son second fils lui porter son repas.

Celui-ci, après avoir visité les différents pièces sans y trouver son frère, allait redescendre, lorsqu'il entendit un cri partant du cabinet de toilette et s'y rendit aussitôt. Là, il trouva son frère pendu par son mouchoir au bouton de la porte, faisant d'affreuses contorsions, et il descendit dire à son père que Julien faisait le pendu.

M. Rousselle monta, détacha son jeune fils ; mais malheureusement cette fois il n'avait pas simulé le suicide et malgré les soins assidus qui lui furent prodigués par son père et sa mère pendant plus d'une heure, le pauvre enfant n'a pu être rappelé à la vie.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Mort de l'abbé Kneipp

Munich, 17 juin. — Le curé Kneipp, le célèbre hydrothérapiste, prélat du Pape, dont on avait le 11 courant, été décédé il y a quelque temps déjà est mort ce matin à Wœrishofen, après une très longue maladie.

Chronique Régionale

RÉVOLUTIONNAIRES

C'est une singulière polémique que celle qui met aux prises en ce moment l'*Egalité* et le *Journal de Roubaix*.

Rendant compte du discours de M. Stauve-Evansy à Wattrelos, le *Journal de Roubaix* lui avait fait dire : « Nous ne sommes pas des révolutionnaires. »

Or, M. Stauve-Evansy proteste. « Je n'ai pas tenu ce langage, dit-il. J'ai toujours affirmé *la nécessité d'une révolution* pour l'affranchissement du prolétariat. »

Et le *Journal de Roubaix* de répliquer : « Je me suis borné à reproduire vos paroles telles que vous les avez prononcées. »

Tout en marchant à l'intérêt de notre confrère à vouloir que les collectivistes ne soient point des révolutionnaires.

Mais nous sommes au contraire, qu'il est préférable que le pays soit fixé sur leurs véritables idées et sur le but qu'ils poursuivent, plutôt que d'entretenir une équivoque dangereuse et trompeuse.

L'Élection sénatoriale
DU PAS-DE-CALAIS

Nous avons annoncé la convocation, pour le 27 juin, des conseils municipaux du Pas-de-Calais appelés à nommer leurs délégués en vue de l'élection sénatoriale fixée au 1er août.

Les élections sénatoriales de 1891, l'élection partielle de 1892, et les élections municipales de 1896 ont montré qu'une forte majorité était assurée aux républicains dans le collège sénatorial.

Le candidat désigné dans les réunions préparatoires des républicains sera donc certainement l'élu du 1er août.

L'*Avenir*, d'Arras, revendique, pour l'arrondissement d'Arras le droit de désigner ce candidat.

Voici sur quelles raisons notre confrère appuie sa revendication :

Il résulte, en effet, d'une entente établie des les pourparlers préliminaires aux élections de 1891 que la répartition du siège sénatorial se fera désormais tablement que possible entre les deux arrondissements, doit assurer un siège à chacun d'eux. C'est ainsi qu'il a été procédé jusqu'ici, Montreuil et Boulogne, dont les intérêts sont communs, ayant lié partie sur le sénateur sortant M. Bouilloz, et Boulogne ayant été de recourir à cette transaction puisque le Pas-de-Calais ne dispose que de cinq sièges pour six arrondissements.

La règle ainsi posée fut observée scrupuleusement lorsqu'un des fauteuils précédemment occupés par les sénateurs inamovibles vint, en 1897, à nous échoir. Le seul arrondissement de St-Omer n'était pas, à cette époque, représenté au Sénat. L'accord se fit de plano pour lui attribuer ce siège et la désignation de l'honorable M. Ringot par les républicains unitaires fut sanctionnée sans difficulté par l'ensemble du département.

La situation se nous paraît pas aujourd'hui sensiblement différente. Il est hors de doute que M. Dupuytrenne représentait plus spécialement au Sénat l'arrondissement d'Arras. C'est par les comités de cette arrondissement que les candidatures avait été posée ; c'est en leur nom et avec mission expresse de leur part, que M. Legrelle avait présenté cette candidature dans le département, M. Dupuytrenne qui elle fut agréée. M. Cameasse disparaissant, c'est donc bien l'arrondissement d'Arras qui se trouve privé de son représentant au Sénat, et il lui revient incontestablement, dans telles formes et conditions qu'on jugera convenables, de présenter le successeur du sénateur défunt aux suffrages des électeurs sénatoriaux.

On ne comprendrait pas qu'il en fût autrement et qu'une combinaison contraire vînt dépossiéder, non pas d'un privilège, mais du droit qu'il a à l'égal de tout autre d'être représenté à la Haute Assemblée, l'un des arrondissements le plus importants des Pas-de-Calais, le premier au point de vue administratif puisqu'il est celui du chef-lieu. Un des principaux faits sous le rapport industriel et agricole que sous le rapport de la population.

A moins d'aller contre toute équité et à l'encontre de précédents justement établis et jusqu'ici respectés, la question ne peut même pas, et nous plaignons ceux qui en doutent, se poser. Elle nous paraît d'évidence s'imposé. Il était néanmoins utile, dès l'ouverture de la période électorale d'affirmer à cet égard les droits de l'arrondissement d'Arras et de cela avant qu'aucune candidature se soit officiellement *produite, par conséquent en dehors et au-dessus de* toute question de personnalités.

Ch. VAILLANT.

Les socialistes Calaisiens

Un nouveau champion vient d'entrer en lice contre le Dr Ch. Nandin, le candidat, le socialiste bien connu de St-Omer.

Celui-ci écrit à M. Nandin :

Ne vous semble-t-il pas que vous étendez trop votre polémique avec M. Delelue, et n'est-ce pas lui accorder trop d'importance que de le suivre dans toutes ses pérégrinations mensongères ?

Quant à moi, je vous le dirai, il n'a jamais fait que cela ! Et si l'on savait, au *Revell*, ce que vaut le bonhomme, on se hâterait plus à traîner en longueur un débat qui a déjà trop duré !

Si, après avoir été convaincu de mensonge, et de bien d'autres choses, M. Delelue avait eu la pudeur de se tenir coi, peut-être eussions-nous oublié, mais la trop longue mansuétude dont on a usé à son égard l'a encouragé, et aujourd'hui il tente de réclamer la tête.

« Si vous croyez indispenser la grande masse des travailleurs, qui connaît les siens, ceux-ci crient, vous vous trompez ! »

Pourquoi ne nommait-il pas autant de vaillants, lorsqu'à la réunion des élus en mai 1896, il supplia qu'on le nommât maire, pour « sauver son prestige » (!), promettant de donner immédiatement sa démission ?

Ne se souvient-il déjà plus de la terrible réponse qui lui fut alors faite : « Salauds ! » et encore sous le coup d'indignation causée à tout le parti par sa fameuse lettre à l'*Echo*, où, de complicité avec les radicaux, il matait de force la main à ses collègues et de s'imposer comme maire, tout en cachant bien que pour cela, n'avait conservé la possibilité de prendre la responsabilité du pouvoir municipal avec lui ?

« Non ! non ! répondit Salembier, il est trop tard. Alfred, *vous nous avez trop de fois menti* ; vous montrez encore en ce moment ; et, si nous avons le malheur de vous nommer maire, *vous ne démissionnerez pas* ; vous n'avez jamais su tenir vos engagements. »

M. Delelue — qui n'a aujourd'hui plus rien à perdre — essayera par toutes les diversions possibles de vous entraîner dans des débats... à vous vous le convaincre de nouveau de mensonges ; il cherchera d'autres dérivatifs, et ainsi de suite !

A quoi bon ?

Il a été exécuté par tous les élus socialistes.

Il l'a été par la section calaisienne.

Il vient de l'être par le comité d'*Union*.

C'est la presqu'unanimité de la classe ouvrière calaisienne qui le connaît, et qui s'est prononcée contre lui !

Que ceux qui ne le connaissent pas cherchent à l'abonder ; que la réaction dont il fait le jeu, s'en serve ; *tant pis pour elle* ! Mais, pour notre part, nous ne voulons plus, en cette campagne, marcher d'accord avec le Préfet contre le parti qui voit en soi-pire, cela doit suffire ; et accorder de plus longues colonnes à M. Delelue serait vraiment lui faire trop l'honneur.

On voit que le ton de la polémique se hausse chaque jour davantage.

A cette violente attaque, M. Delelue riposte :

Monsieur Nandin, bien gênés par les questions que j'ai du lui poser en réponse à ses attaques inqualifiables, se dérobe. Après s'être abrité derrière le préfet, il *tait* aujourd'hui *longue lettre* par son commandataire Lefebvre (de Saint-Omer) qu'il appelait autrefois « anarchiste. »

A lui comme aux autres, je n'ai qu'à répondre ce que j'ai dit hier : la moinaie de la pièce sera rendue au centuple.

Je ne vais pas non plus de ceux qui fournissent à l'ennemi la pâture envies qui brouie.

Je ne vais pas non plus de ceux qui tournent dans les milieux connaissant, en dire davantage aujourd'hui aux exploiteurs intéressés d'une situation créée par des gouvernements qui, depuis de l'année dernière devant M. Lefebvre lui-même.

A. DELELUZE.

Bruxelles-Lille-Londres

Nouveau service quotidien et rapide, à heures fixes entre Bruxelles, Lille et Londres, via Boulogne-sur-Mer et Folkestone et vice-versa :

Départ de Bruxelles, 7 heures 18 soir — Départ de Lille, 9 h. 45 — Arrivée à Boulogne, 7 h. 22 — Départ de Boulogne-quai, 7 h. 50 — Arrivée à Londres, 11 h. 40.

Départ de Londres, 2 h. 45 soir — Arrivée à Boulogne, 6 h. 39 — Départ de Boulogne-gare, 7 h. 45 — Arrivée à Lille, 9 h. 40 — Arrivée à Bruxelles, 11 h. 50.

LE SPORT
VÉLOCIPÉDIE
Vélodrome Tourquennois

Voici le programme des courses du dimanche 20 juin, au Vélodrome Tourquenois :

1re course : Grand critérium d'amateur (épreuve ouverte à tous coureurs n'ayant jamais couru pour des prix en espèces). — Séries sur 100 mètres ; finale 2,000 mètres. — Prix : 50 perbes objets d'art.

2e course : Epreuve de 25 kilomètres sans entraîneur (ouverte aux professionnels). — Prix : 80, 60, 40 et 15 francs.

3e course : Handicap. — Séries et finale sur 100 mètres. — Prix : 50, 30, 20 et 10 francs.

4e course : Kermesse record local des 50 kilomètres par l'amateur Walter.

Grand concert pendant les courses.

Ouverture des portes à 2 heures 1/2.

Chronique Locale
ROUBAIX

Différend entre M. J. Noyelle et l' "Egalité"

A la suite d'une polémique de presse, un différend a surgi entre M. J. Noyelle et le journal l'*Egalité*.

A ce sujet, M. Noyelle nous fait les communications suivantes qui éclairent suffisamment le débat pour que nous nous dispensions de publier les articles incriminés :

Roubaix, le 17 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egalité*,

Je vous communique deux lettres que je fais signifier à l'*Egalité*, ce journal n'ayant refusé l'insertion de la première, destinée à répondre à ses attaques.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jules NOYELLE.

Roubaix, le 16 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egalité*,

A propos d'un article que j'ai fait insérer dans le *Journal de Roubaix*, votre numéro de ce matin me décoche quelques unes de ces épithètes dont vos rédacteurs ont toujours un stock en réserve à défaut d'argument à opposer à leurs adversaires.

Vous me décernez le qualificatif de pique-assiette, vous avez aussi doute vouloir m'insinuer aux sommes idéales de Roubaix, ne manquant aucune occasion de prouver que la majorité au moins de notre Conseil municipal n'a aucune prise à exister aux banquets de pompiers et autres festins où l'on dîne à l'oeil.

Je refuse ce compagnonnage et de même que votre ancien protégé, le conseiller démissionnaire Coupez, écrivant ironiquement, il y a peu, au cours de son mandat, exploite et les trawways, ni les places de marché, ni les théâtres, ni les spéculations de foin, je vous déclare que je n'ai jamais été le pique-assiette de personne ; je vous défie de prouver le contraire et je souhaite, sans oser l'espérer, que beaucoup de vos partisans puissent en dire autant.

Vous me donnez aussi comme un pourfendeur ; si par la voie me fournissez l'occasion de constater que j'ai pourfendu mon prochain, je vous en serai reconnaissant.

M. Delelue — qui n'a aujourd'hui plus rien à perdre — essayera par toutes les diversions possibles de vous entraîner dans des débats... à vous vous le convaincre de nouveau de mensonges ; il cherchera d'autres dérivatifs, et ainsi de suite !

A quoi bon ?

Il a été exécuté par tous les élus socialistes.

Il l'a été par la section calaisienne.

Il vient de l'être par le comité d'*Union*.

C'est la presqu'unanimité de la classe ouvrière calaisienne qui le connaît, et qui s'est prononcée contre lui !

Que ceux qui ne le connaissent pas cherchent à l'abondée ; que la réaction dont il fait le jeu, s'en serve ; *tant pis pour elle* ! Mais, pour notre part, nous ne voulons plus, en cette campagne, marché d'accord avec le Préfet contre le parti qui voit en soi-pire, cela doit suffire ; et accorder de plus longues colonnes à M. Delelue serait vraiment lui faire trop l'honneur.

On voit que le ton de la polémique se hausse chaque jour davantage.

A cette violente attaque, M. Delelue riposte :

Monsieur Nandin, bien gênés par les questions que j'ai du lui poser en réponse à ses attaques inqualifiables, se dérobe. Après s'être abrité derrière le préfet, il *tait* aujourd'hui *longue lettre* par son commandataire Lefebvre (de Saint-Omer) qu'il appelait autrefois « anarchiste. »

A lui comme aux autres, je n'ai qu'à répondre ce que j'ai dit hier : la monnaie de la pièce sera rendue au centuple.

Je ne vais pas non plus de ceux qui fournissent à l'ennemi la pâture envies qui brouie.

Je ne vais pas non plus de ceux qui tournent dans les milieux connaissant, en dire davantage aujourd'hui aux exploiteurs intéressés d'une situation créée par des gouvernements qui, depuis de l'année dernière devant M. Lefebvre lui-même.

A. DELELUZE.

Bruxelles-Lille-Londres

Nouveau service quotidien et rapide, à heures fixes entre Bruxelles, Lille et Londres, via Boulogne-sur-Mer et Folkestone et vice-versa :

Départ de Bruxelles, 7 heures 18 soir — Départ de Lille, 9 h. 45 — Arrivée à Boulogne, 7 h. 22 — Départ de Boulogne-quai, 7 h. 50 — Arrivée à Londres, 11 h. 40.

Départ de Londres, 2 h. 45 soir — Arrivée à Boulogne, 6 h. 39 — Départ de Boulogne-gare, 7 h. 45 — Arrivée à Lille, 9 h. 40 — Arrivée à Bruxelles, 11 h. 50.

LE SPORT
VÉLOCIPÉDIE
Vélodrome Tourquennois

Voici le programme des courses du dimanche 20 juin, au Vélodrome Tourquenois :

1re course : Grand critérium d'amateur (épreuve ouverte à tous coureurs n'ayant jamais couru pour des prix en espèces). — Séries sur 100 mètres ; finale 2,000 mètres. — Prix : 50 perbes objets d'art.

2e course : Epreuve de 25 kilomètres sans entraîneur (ouverte aux professionnels). — Prix : 80, 60, 40 et 15 francs.

3e course : Handicap. — Séries et finale sur 100 mètres. — Prix : 50, 30, 20 et 10 francs.

4e course : Kermesse record local des 50 kilomètres par l'amateur Walter.

Grand concert pendant les courses.

Ouverture des portes à 2 heures 1/2.

Chronique Locale
ROUBAIX

Différend entre M. J. Noyelle et l' "Egalité"

A la suite d'une polémique de presse, un différend a surgi entre M. J. Noyelle et le journal l'*Egalité*.

A ce sujet, M. Noyelle nous fait les communications suivantes qui éclairent suffisamment le débat pour que nous nous dispensions de publier les articles incriminés :

Roubaix, le 17 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egalité*,

Je vous communique deux lettres que je fais signifier à l'*Egalité*, ce journal n'ayant refusé l'insertion de la première, destinée à répondre à ses attaques.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jules NOYELLE.

Roubaix, le 16 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egalité*,

A propos d'un article que j'ai fait insérer dans le *Journal de Roubaix*, votre numéro de ce matin me décoche quelques unes de ces épithètes dont vos rédacteurs ont toujours un stock en réserve à défaut d'argument à opposer à leurs adversaires.

Vous me décernez le qualificatif de pique-assiette, vous avez aussi doute vouloir m'insinuer aux sommes idéales de Roubaix, ne manquant aucune occasion de prouver que la majorité au moins de notre Conseil municipal n'a aucune prise à exister aux banquets de pompiers et autres festins où l'on dîne à l'oeil.

Je refuse ce compagnonnage et de même que votre ancien protégé, le conseiller démissionnaire Coupez, écrivant ironiquement, il y a peu, au cours de son mandat, exploite et les trawways, ni les places de marché, ni les théâtres, ni les spéculations de foin, je vous déclare que je n'ai jamais été le pique-assiette de personne ; je vous défie de prouver le contraire et je souhaite, sans oser l'espérer, que beaucoup de vos partisans puissent en dire autant.

Vous me donnez aussi comme un pourfendeur ; si par la voie me fournissez l'occasion de constater que j'ai pourfendu mon prochain, je vous en serai reconnaissant.

Cette façon de polémiquer doit évidemment être très intéressante, mais n'impose pas à ses auteurs l'obligation de remplacer les injures par des arguments.

Quand un adversaire vous a trop sensiblement atteint de sa logique, on se contente de la déclarer bête. — Mais la vérité n'en demeure pas moins que l'on dispose d'un auditoire aveugle, l'on prend facilement devant lui les apparences de la raison et l'on se dispense de prouver que l'on a eu raison.

Cette façon de vous répondre, si tous ceux qui vous entourent ne vous approuvent pas, ne vous fort d'injures usuient de mon procédé, les L. B. y regarderaient à deux fois avant d'insectiver leurs adversaires.

Vous pensez bien qu'il m'est indifférent d'être injurié par un L. B., mais en m'appelant plat valet il m'a fourni l'occasion dont je veux profiter pour constater dans vos colonnes que je n'ai pas, moi, renoncé à mon indépendance ; je ne suis, moi, l'esclave de personne et je dénie le droit de m'adresser semblables *qualificatifs à ceux qui, pour entrer dans le* parti guesdiste, ont dû signer l'abandon de leur volonté et appellent Jules Guesde « le Maître ! »

Est-ce bien à ceux qui convient d'appeler leurs contradicteurs des valets, citoyen L. B. ?

Agréez, mes salutations.

Jules NOYELLE.

Le trottoir cyclable

Dans notre numéro d'hier, sollicité par plusieurs de nos lecteurs, nous demandions, sous le titre « Simple question », où en était le trottoir cyclable.

Le Comité du trottoir cyclable s'est empressé de répondre à notre interrogation de façon à donner satisfaction aux cyclistes impatients.

Voici les renseignements qu'il nous fait tenir :

« Le *Trottoir cyclable* se fait ; il est en construction depuis deux mois jour pour jour, tout le monde peut s'en assurer en allant visiter les travaux en cours d'exécution.

« Ces travaux sont exécutés par le service vicinal, sous le contrôle du *Touring-Club de France*.

« Sur le devis total de 3,050 francs, le T. C. F. prend 1,050 francs à sa charge ; les 2,000 francs restants doivent être fournis par la souscription du *Nord Sportif*. Bien que cette dernière n'atteigne encore que 1,810 fr. 05 (non compris la souscription du T. C. F.), M. Jean Dubrulle, délégué du T. C. F., a garanti dès le 17 avril, au nom du *Comité du Trottoir cyclable*, ladite somme de deux mille francs pour que les travaux puissent être commencés.

« M. Roche, agent-voyer, a fait commencer le travail à cette date. »

***

Par les renseignements ci-dessus, MM. les cyclistes, les fervents de la pédale, se rendront facilement compte que si quelques souscriptions *nouvelles ne vont au Comité du trottoir cyclable*, celui-ci s'achèvera en laissant audit Comité un déficit de 189 fr. 95.

Ce serait mal reconnaître ses efforts et son dévouement que de lui laisser cette charge.

Allons, messieurs les cyclistes ; puisque le trottoir s'achève, que bientôt vous pourrez y pédaler à votre aise, un bon mouvement. Quelques sous chacun et la somme nécessaire sera complète.

M. V.

Tombé malade dans la rue. — Mort à l'Hôtel-Dieu

Mardi, un nommé Charles Savary, âgé de 57 ans, peintre, était trouvé malade dans la rue. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Savary y est mort mercredi soir, à huit heures.

On ne lui connaît pas de famille à Roubaix.

Une chute de bicyclette

Mercredi après-midi, vers deux heures et demie, un sieur Eugène Bau, demeurant rue de Denain, qui passait à bicyclette boulevard de Paris, a fait une chute et s'est contusionné le coude droit. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bulbulle, M. Bau a été reconduit à son domicile.

Ivresse et mendicité

Mercredi soir, vers sept heures, le brigadier de sûreté Bertin arrêtait, rue Pellart, un arrêté rue de Tourcoing, pour ivresse et mendicité, un nommé Charles Isimbaz, âgé de 41 ans, demeurant rue de Tourcoing, 47.

Cet individu, qui a déjà subi plusieurs condamnations, a été écroué au dépôt.

Fourrière à chiens

Dans la journée de mercredi, sept chiens ont été mis en fourrière et trois propriétaires ont été l'objet d'une contravention.

Chronique colombophile

Fédération colombophile roubaisienne (*Rouleaux-sociétés*). — Dimanche 1896, concours sur Chantilly (174 kilomètres). 125 francs de prix d'honneur, répartis en 10 prix de 10 francs et 5 prix de 5 francs. Mise : 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 franc pour prix de concours et 0 fr. 50 pour prix d'honneur et frais. Poules à 0 fr. 10, 0 fr. 25, 0 fr. 50, 1, 2, 3, 5 et 10 francs.

Mise en panier le samedi 19 juin, de 3 à 7 heures du soir, au siège de la société « Le Pigeon blanc », établi rue Ch. Tiaures, rue de l'Epeule, 58.

De plus, la société organisatrice met gracieusement, et à titre purement amical, quelques garaud 2 ans et marchant 15 jours, à jouer pour la première série de 2 pigeons non désignés. Les pigeons d'honneur à 0 fr. 50 participeront à cette série.

Tribunal de simple police
Audience du 17 juin

Président : M. L. Petit, juge, assisté de MM. Chape, ministère public ; Dathy, greffier et L. Bans huissier audiencier.

Ouverte à neuf heures, l'audience a été levée à 11 heures.

La grosse affaire du jour était le rappel de la contravention faite à M. Hélinck, conseiller municipal, pour avoir arboré un drapeau rouge au lendemain des élections municipales.

L'affaire avait été remise à huitaine et le prévenu avait cité comme témoin M. de M. Stauve-Evansy, rédacteur en chef du *Revell-Egalité*.

Le défenseur, en des termes très pondérés soutient la thèse suivante : le drapeau arboré par Hélinck était la bannière de l'ex-chorale enfantine, il ne saurait y avoir contravention.

Il s'étonne qu'on poursuive le drapeau rouge.

— Mais la rouge, nous aussi nous l'aimons beaucoup, répond le magistrat inquisitorial. Mais tout qu'il aille au bleu et au blanc, pour former l'emblème national.

M. Stauve dit que le drapeau tricolore est aussi son drapeau et que si la Patrie était en danger, lui et ses amis se rangeraient sous ses plis. Le drapeau rouge est non le drapeau des révolutionnaires, ajoute-t-il, mais le drapeau des revendications ouvrières. C'est sous ses plis que le tiers Etat de jadis a marché pour affranchir les communes.

— Oui, réplique M. Petit, mais puisque vous êtes victorieux, vous pouvez considérer Hélinck comme affranchie et n'avez donc plus besoin de déployer le drapeau rouge. Est-ce que M. Hélinck en arborant le drapeau incriminé a entendu exhiber un symbole révolutionnaire ou simplement artistique ?

— Ni l'un, ni l'autre, il a voulu faire un vélum et pour cela il a pris la première bannière qui lui est tombée sous la main. Il n'avait pas de drapeau tricolore, il a pris le bannière de la chorale.

— Quel malheur, répond l'honorable magistrat, que M. Hélinck n'ait pas arboré le drapeau tricolore, jamais il ne serait poursuivi. Mais qu'on la condamne je ne puis que le blâmer.

— Il faut tenir compte, réplique le défenseur de cette époque d'enthousiasme. Vous en avez quelque chose. Monsieur le président, vous qui avez pris une part si honorable aux élections.

Après les explications de M. Stauve-Evansy, l'affaire est mise en délibéré.

Le simple contravention d'avoir exercé des violences sur Dufontaines, se voit condamner à 3 jour de travail. La même peine est appliquée à Sinh, pour violences sur Mass.

Trois dames : Lievens Anastine, Isabelle et Planckaert Celestine, convaincues de s'être piqué le nez pendant quelques jours à Grand-Fayet. Elles quittent la barre avec cette déclaration du juge : Je n'aime pas les femmes qui boivent.

Quelques jeunes fervents du petit verre viennent aussi recueillir avec une courte haute, 1 fr. d'amende.

Non contente d'avoir dit toutes les vilains noms à Sophie Walman. Elise Crousel, a terminé son réportoire par cette épithète : Femme de curé ! Un franc d'amende à Elise, pour les apprendre que les curés n'ont pas de femmes. Ça, c'est dogmatique, Mme Crousel, ne l'oubliez pas.

Séraphin Dyck, 9 jours de travail pour violences sur son frère Louis ; deux jours à Georges Cuvelier pour violences sur Marie Dejmarel.

Henri Soidi n'a pas de chance. Sa femme s'est envolée avec un autre et pour avoir bousculé l'individu, le malheureux mari vient au tribunal coutiller 3 journées de travail.

N'aurait-il pas mieux fait de laisser courir la voluptueuse et d'aller, en ne rétiquant à aucune dame, cueillir des marguerites ?

Jean KIRI.

Menus faits

Un rapport a été fait à la charge de MM. Lermont frères, entrepreneurs, pour dépôt de sable sur la voie publique.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix. — 20 médailles d'or

Voir à la quatrième page l'article **LISEZ**

TOURCOING

LA DANSE DES TUYAUX

Une maison envahie par l'eau. — Dégâts considérables

Les tuyaux des eaux potables continuent à faire des farces. Il y en a même dans le nombre qui dépassent la mesure permise.

Depuis deux ou trois jours des tuyaux ont sauté sur différents points de la ville, et notamment à l'angle des rues de Roubaix et de Tourcoing. La réparation a demandé longtemps et a apporté une entrave à la circulation des tramways. Du service de transbordement des voyageurs a dû être établi. Un autre tuyau a sauté rue de Tournai, en face de l'imprimerie Debischoop.

Mais l'accident le plus grave est le suivant. L'avant dernière nuit, vers deux heures du matin, un tuyau de la conduite maîtresse de la rue Carnot s'est crevé en face la maison de M. Héry-Delcroix, quincaillier à l'angle de la rue Carnot et de la place de l'Hippodrome.

L'eau jaillit du sol éventré avec une force extraordinaire, atteignant la toiture de la maison.

Magré que les chassis étaient fermés l'eau pénétra à l'intérieur et atteignit plus de 10 centimètres de hauteur dans les chambres noyant les plafonds et tombant ensuite dans les magasins au rez-de-chaussée, où se trouvent des quantités de marchandises.

Les objets à l'étalage ont également été atteints par l'eau.

Enfin, les caves ont été également inondées.

Les degâts, non encore évalués, sont considérables.

Les ouvriers, du service des eaux, prévenus, sont arrivés sur les lieux et ont fermé la conduite.

Grave accident à un ouvrier vitrier

Un ouvrier vitrier au service de M. Jules Jacques, entrepreneur de peinture et vitrerie, M. Louis Dubieux, 39 ans, demeurant rue Saint-Roch, est tombé d'une échelle et dans sa chute s'est fracturé le genou gauche.

Le blessé a été mis sous soins de M. le docteur Bernard qui évalue à deux mois le temps nécessaire à la guérison.

Accidents d'usine

M. J.-B. Equinet, homme de peine à la filature Motte frères, rue des Piats, travaillait aux caisses lorsqu'il fit une chute sur le dos et contusionna sérieusement son épaule droite. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Desrumeaux et a été reconduit à son domicile à la Croix-Rouge.

L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

Arthur Croës, 14 ans, tireur de cordes chez M. Raymond Parmentier, est tombé sur la crête sur une pièce de bois et a été contusionné au côté. Les soins donnés par M. le docteur Beuque, la guérison est évaluée à 8 jours.

— Mlle Marie Leclercq, 29 ans, doubleuse chez M. Desurmont, rue St-Pierre, est tombée d'un escalier élevé de six marches et a reçu des contusions sur diverses parties du corps.

La blessée a été soignée par M. le docteur Dalgrange et a ensuite été reconduite à son domicile. L'incapacité de travail est évaluée à huit jours.

Affaire de mœurs

Un procès-verbal pour adultère et complicité a été établi par M. le commissaire de police du 3e arrondissement, à charge de Marie N..., femme D..., 38 ans, soigneuse et Remy V..., 29 ans, cordonnier, rue de Rome.

A la suite de cette affaire, le mari de la femme N... fut dénoncé par l'amant, comme ayant eu à son égard comme un attentat à la pudeur sur sa petite fille alors âgée de 7 ans. Procès-verbal a été établi, mais il est bien possible qu'il n'ait aucune cette affaire qu'une simple vengeance.

Mauvais fils

Les agents Wattel et Toulemonde ont arrêté le nommé Paul I..., 29 ans, peigneur, rue de Madagascar, pour coups portés à sa mère et à son frère.

L... a été mis à la disposition de M. le commissaire de police du deuxième arrondissement.

Petite cause, grands effets

Mercredi, vers 6 heures du soir, un élégant

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 5

PATRIE

(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)

Par E. LEPELLETIER

PREMIÈRE PARTIE

LE TRIBUNAL DE SANG

— Un beau bûcher... oui, un beau bûcher... j'avais bien ceux du duc d'Albe ! criait la vieille debout sur une pierre du chemin.

A ce moment, le pilori était mort en elle. Ce n'était plus seulement son mari tué qu'elle vengeait, sa fille insultée ni l'affront reçu par elle qui renouvelaient l'aliment de sa haine...

Sa poitrine gonflée respirait largement. Son visage rayonnait.

Elle triomphait des ennemis héréditaires de sa race. Elle revoyait dans toutes les provinces, chez tous les habitants maltraités, rôdés, grondant en elle. L'âme de la Flandre Rouge transformée... non, ce n'était plus une femme qu'elle vengeait, c'était la Patrie à qui elle immolait six de ses plus chères !

Un spectacle terrible la rappela à la réalité.

Les prisonniers, attelés lourdeur par les flammes dans le cadre où ils s'étaient réfugiés, venaient de se précipiter